

Pourquoi la Cgt est contre le transfert du personnel ?

Contrairement à ce qui a été dit : il n'existe aucune obligation de transfert des agents de la mairie au CCAS, une mise à disposition avec remboursement est toujours possible.

Nous avons demandé 4 points concernant le personnel :

- Mêmes avantages
- Mêmes représentants du personnel
- Même DRH
- Garanties sur la continuité des 3 premiers points.

Les 3 premiers points ont été obtenus, mais il n'y a aucune garantie dans le temps. Dès le lendemain de l'autonomie, le Conseil d'Administration du CCAS pourra modifier toutes les règles, dans un sens comme dans l'autre.

Pour la Cgt, cette situation pose plusieurs problèmes :

- Actuellement, on mutualise des postes entre l'agglomération et la mairie, pour faire des économies d'échelle. L'autonomie du CCAS va dans un sens opposé, alors pourquoi ?
- Quelle est la raison réelle de cette volonté de sortir les personnels du CCAS des effectifs de la mairie ? Est-ce pour baisser la masse salariale totale ? Est-ce pour diviser le personnel et pouvoir baisser les rémunérations plus facilement ?
- Les finances publiques sont en difficulté, les financements de la protection sociale, de la personne âgée sont en difficulté également. La remise en cause par la CARSAT des plafonds de ressources pour certaines aides à domicile menace les emplois dans plusieurs CCAS de la région avec des suppressions de postes et des risques de diminutions de régime indemnitaire. Beaucoup d'activités du CCAS ont des financements extérieurs. Garantir une unité entre la mairie et le CCAS permet une solidarité entre tous les agents
- Nous avons connu un grand turn-over du personnel administratif au CCAS ces dernières années. Si tout semble bien aller aujourd'hui, qui sait comment sera demain ? Si des agents en souffrance veulent partir, comment feront-ils ?
- Ce qui est dit à la mairie est différent de ce qui est dit au CCAS. L'autonomie du personnel est présentée par la direction comme une façon plus « souple » de gérer le personnel, avec des avantages supplémentaires et dans le même temps, on dit aux représentants du personnel que les règles resteront les mêmes. Où est la vérité ?
- Dernier point : le CTP ne s'est pas encore prononcé et on vous fait déjà remplir une demande de transfert. Pourquoi être si pressé ? Qu'est-ce que cela cache ?

Les raisons de ce transfert restent obscures. Mais, nous sommes certains d'une chose : ceux qui ont le plus à perdre ce sont les agents...

Nous vous proposons :

- De nous rencontrer aux permanences syndicales
- Deux heures d'information syndicale le 31 juillet de 13h30 à 15h30 pour voir quelles actions nous pouvons prévoir à la rentrée
- De ne pas reprendre le courrier qui vous est proposé par la direction.
- Pour celles et ceux qui l'ont déjà écrit (et qui le regrettent...) de nous contacter rapidement.

Je suis syndiqué,
pourquoi pas vous ?

